

Conseil Communautaire
Séance du 23 Février 2023

**Délibération Conseil Communautaire N° 2023 02 002 : Finances – Débat
d'orientations budgétaires 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Février à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Maison des services rue du pineau d'aunis à la Chartre sur le Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

| | | | | | | | |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|
| En exercice | 39 | Présents | 25 | Pouvoirs | 7 | Votants | 32 |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Michel DUTHEIL ; M. Vincent GRUAU ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

| Absents/excusés | Pouvoir à |
|----------------------|--------------------|
| Pascal DUPUIS | Bruno BOULAY |
| Sylvie CHARTIER | Jérôme LEONARD |
| Marie-France REYMOND | Michel DUTHEIL |
| Francis BOUSSION | Excusé |
| François OLIVIER | Galiène COHU |
| Alain GUILLOIS | Excusé |
| Dominique LANGEVIN | Joel TABAREAU |
| Alain MORANÇAIS | Excusé |
| Sabrina DUCHESNE | Philippe TOURNADRE |
| Diégo BORDIER | Excusé |
| Monique GAULTIER | Claude ALLAIRE |
| Laure DUTERTRE | Excusée |
| Claire COULONNIER | Excusée |
| Sabrina RAPPART | Excusée |

Secrétaire de séance : Joël TABAREAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 1^{er}/03/2023

M. le Président expose ;

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, transposables aux EPCI, « l'exécutif présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Ce rapport doit comporter en outre, dans les structures de plus de 10 000 habitants, une présentation générale de l'EPCI, l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

Il est transmis au Représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Considérant que ces dispositions sont transposables aux structures intercommunales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires transmis et présenté en séance tel qu'annexé ;

« Sur la base du rapport transmis à la convocation et présenté sous la forme d'un diaporama tel que figurant en annexe, un débat s'engage » :

Retranscription des débats :

M. le Président précise que ce DOB constitue une feuille de route pour nous guider sur les prochaines années. Plusieurs points de vigilance :

Vigilance sur le budget Résidence des Aubépinés avec les impacts de la crise sanitaire

Vigilance sur le budget EAU en ce qui concerne les charges d'électricité qui viendront s'alourdir en 2024 avec la renégociation des contrats d'électricité arrivant à terme en 2023.

Dominique PETER fait remarquer l'augmentation des charges de gestion courante sur le budget général et le déficit de la résidence autonomie (budget qui subit une augmentation importante des charges de fonctionnement liée à la crise COVID).

Sur le bâtiment maison de l'économie et de l'innovation, on devrait être performant, exemplaire en matière de consommation énergétique ; est-ce utile de permettre l'accès à ce site toute la nuit ? Les charges à caractère général se montent à 58 K€ en 2022.

Vincent GRUAU souligne cette nécessité de se positionner face à cette tension budgétaire pour mieux appréhender les besoins de nos habitants. S'agissant des actions ou des nouveaux équipements publics, nous devons mener une réelle réflexion sur la diminution de nos charges de fonctionnement, et sur les surcoûts que peuvent engendrer certains bâtiments. C'est une volonté de l'Etat de faire porter aux EPCI de nouvelles compétences mais la communauté en a-t-elle les moyens ? La communauté de communes à travers les organismes qu'elle finance, contribue au maintien de services publics. L'argent dépensé constitue 15 à 20 % des équipements publics, il correspond au surcoût des investissements réalisés ces dernières années. Il faut réfléchir à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, il est nécessaire d'y travailler tous ensemble.

Nous devons être vigilants par rapport à nos recettes à la baisse et nos dépenses qui sont à la hausse. Nous avons des coûts en personnel qui galopent plus vite que nos dépenses, nous sommes dans un contexte inflationniste.

M. le Président rappelle que la masse salariale prévisionnelle reflète à ce stade, les besoins remontés par les commissions et propositions des services, cette liste est très transparente et a été présentée pour une meilleure information et lisibilité.

Sur le fonctionnement, des actions sont financées et les postes créés ne sont pas forcément des emplois permanents. Par ailleurs, le chapitre 65 (subventions et participations aux organismes extérieurs) correspond à des services rendus à la population (notamment la politique enfance/jeunesse des centres sociaux), c'est un effort budgétaire qui ne peut être confondu avec une hausse de nos besoins de fonctionnement interne, et l'avance de 100 K€ au PETR en 2022 qui ne sera pas remboursée).

Peut-on choisir cette année de ne pas investir ? Ces tableaux de prospective nous permettent de mieux appréhender l'avenir. Quand on crée un équipement, on génère de nouvelles charges de fonctionnement. Penser à l'avenir c'est sécuriser notre prospective financière.

Il y a aussi des pistes à exploiter en terme d'organisation, afin de renforcer nos équipes, nous pouvons aussi réfléchir à partager des ressources existantes entre collectivité ; on peut se réorganiser pour mieux exercer nos compétences, mais pour se donner les moyens de travailler ensemble, il faut des disponibilités pour préparer sereinement les modalités de mise en œuvre (travail partagé/service commun).

Il faut continuer à définir nos objectifs en fonction de nos moyens, c'est le sens de la responsabilité que l'on exerce.

A l'occasion de notre 1ère commission des finances, afin d'arriver à une prospective financière tenable, nous avons travaillé sur plusieurs leviers : la réduction des dépenses de fonctionnement avec notamment la suppression, la diminution et/ou le report de certains postes en personnel (-85 k€ sur 2023), et la diminution de 100 K€ sur les dépenses de voirie en fonctionnement (bien que restant supérieure à notre enveloppe annuelle normale). Cela n'était pas encore suffisant et c'est pourquoi nous vous avons présenté 2 versions de prospective avec des reports et/ou des diminutions de crédits projetés en investissement (version 2) pour revenir à des ratios acceptables.

Nous avons réussi à limiter l'impact de la crise énergétique sur nos budgets, bénéficiant de prix garantis jusqu'à la fin de l'année ; les contrats sont à remettre en concurrence, à renégocier ; il nous faut anticiper sur les impacts importants au niveau du budget EAU et ajuster le montant des redevances, je vous rappelle que nous avons encore 2 commissions des finances pour finaliser le BP 2023, il y a encore des arbitrages à intervenir.

Les questions et interventions étant épuisées, M. le Président a procédé à la clôture des débats.


***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1- Prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2023 ;

2- Mandate M. le Président ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Acté le 23/02/2023.

Le Président
M. Hervé RONCIERE



The stamp is circular and contains the following text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "LOIR - LUCE - BEUCE" at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a windmill and a church tower.

Secrétaire de séance
Joël TABAREAU

